LES INSTANCES

Référence : réglement intérieur

Prépare et exécute —

PRÉSIDENT

Organe exécutif : prépare et exécute les délibérations du conseil

CONSEIL EXÉCUTIF

Président + 15 vice-présidents délégués :

élus à qui le président a déléqué une partie de ses fonctions

6 COMMISSIONS PERMANENTES THÉMATIQUES

Finances et moyens généraux

Cadre de vie

Aménagement du territoire

Attractivité du territoire

Politique éducative et de la ville

Ruralités

Elles examinent les dossiers soumis au conseil. Tous les élus communautaires et communaux peuvent y participer. Chaque conseiller communautaire est membre titulaire d'une commission.

92 élus communautaires

Décide

BUREAU

38 élus communautaires

Prend des décisions par délégation du conseil

CONFÉRENCE DES MAIRES

56 maires

Consultative

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

60 membres de la société civileConsultatif

